

RÉACTIONS OFFICIELLES

ANNEXE E

33. L'association américaine des anciens prisonniers de guerre poursuit un programme de recherches médicales intitulé "MedSearch". Dans sa publication, "Ex-POW Bulletin", la chroniqueuse Isabel Cogan Krebs donne, dans un article intitulé "Civilian POW Today" qui figure à la page 32 du n° 8 de la publication, volume 44, paru en août 1987, les statistiques américaines suivantes: "Chaque année, les anciens prisonniers de guerre âgés meurent au rythme de 10 à 15 pour cent alors que le taux de mortalité des autres personnes de ce groupe d'âge est de 1 à 3 pour cent." *Les rangs des anciens prisonniers de guerre se déciment rapidement.*

34. Le 19 janvier 1988, le secrétaire d'État à l'aviation des États-Unis, Edward C. Alridge, annonçait que "le service naval au sein de la marine marchande américaine au cours du conflit armé qui s'est poursuivi du 7 décembre 1941 au 15 août 1945" serait tenu pour "service actif" en vertu de la loi d'intérêt public 95-202, aux fins de la législation relevant de la Veteran's Administration. Les étrangers pouvaient ainsi obtenir certains avantages de cette administration. [Alridge est l'administrateur désigné par le Pentagone d'une loi de 1977 qui régit les demandes de statut d'ancien combattant.]

35. Le 28 mars 1988, l'honorable George Hees, ministre des Affaires des anciens combattants, répondait à une demande de renseignements concernant les avantages sociaux des marins